

Commune de PICHANGES

5 Place de la Mairie

21120 PICHANGES

Tél. : 03 80 75 33 24

Email : mairie.pichanges21@laposte.net

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la réunion du conseil municipal
du jeudi 12 février 2026**

Date de convocation : vendredi 6 février 2026

L'An Deux Mil Vingt-six, le jeudi 12 février 2026, à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de PICHANGES légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Luc POMI, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

NOM Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir donné à
Jean-Luc POMI	x			
Gwenaël CHAMBERT	x			
Régis ROUSSEAU	x			
Stéphane GUERIN			x	
Marie-Cécile BOST	x			
Sébastien GIBRAT	x			
Sandrine KRYSTEK			x	
Anthony MORIN			x	
Nathalie GUILBERT	x			
Valérie ESTIVALET	x			
Richard MOSSON	x			

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame GUILBERT Nathalie est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Le scrutin de la séance est ordinaire.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2025,
- Délibération 2026-01 : Compte Financier Unique 2025 ; document budgétaire joint à la convocation,
- Délibération 2026-02 : Affectation des Résultats 2025 ; document budgétaire joint à la convocation,
- Délibération 2026-03 : Renouvellement CDD - Adjoint Technique Territorial,
- Délibération 2026-04 : Conseil Départemental - convention de mise à disposition de panneaux signalisation.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 27 novembre 2025.

Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

1) Délibération 2026-01 : Vote du compte financier unique 2025

<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses =	39 806.86 €		156 131.36 €
Recettes =	98 330.77 €		220 247.87 €
Résultat de clôture =	+ 58 523.91 €		+ 64 116.51 €
Résultat global =			+ 122 640.42 €

Le Conseil Municipal, après que le Maire se soit retiré et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2025.

2) Délibération 2026-02 : Vote de l'affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affecte les résultats 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 :	+ 58 523.91 €
Résultat d'Investissement au 31/12/2025 excédent (001) :	+ 64 116.51 €
Résultat de Fonctionnement Excédent (002) :	+ 122 640.42 €

3) Délibération 2026-03 : renouvellement CDD - Adjoint Technique Territorial

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la fin du contrat à durée déterminée de l'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 17 h 30 par semaine et annualisé comme suit : du 1^{er} octobre au 31 mars temps de travail de 14 heures par semaine et du 1^{er} avril au 30 novembre temps de travail de 21 heures par semaine et la nécessité de renouveler ce contrat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le renouvellement du Contrat à Durée Déterminée l'adjoint technique territorial à raison de 17 h 30 par semaine,

DIT que le contrat prendra effet à compter du 1^{er} mars 2026 jusqu'au 28 février 2027,

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2026,

AUTORISE le Maire à signer le contrat et à passer les écritures budgétaires

4) Délibération 2026-04 : Conseil Départemental – Convention de mise à disposition de panneaux de signalisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de signer la convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie avec le Conseil Général.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

La séance est levée à 20H30

Secrétaire de séance
Nathalie GUILBERT



Maire
Jean-Luc POMI

